

Liste des pièces justificatives

Bourse Eiffel 2025

DOCTORAT

- Photocopie du **passport ou pièce d'identité**
- Curriculum Vitae**, rédigé en français ou en anglais (1 à 2 pages)
- Diplômes et classement** : celui-ci doit préciser vos performances (à justifier par mention, rang de classement, situation au sein de la promotion, nombre d'étudiants dans la promotion, diplômes avec indication de la spécialité, de la date d'obtention, des mentions et des notes finales certifiées par l'établissement)
- Certificat ou diplôme de langue** (le cas échéant)
- Les **Relevés de notes** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.
- Votre **projet professionnel** rédigé en français ou à défaut en anglais (1 à 2 pages). Vous rédigerez votre projet sous une forme permettant d'expliquer le choix des études en France par rapport aux études antérieures et la carrière professionnelle future. Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, appartenant par exemple à une entreprise.
- Une présentation du **projet de thèse** et de l'avancement des recherches, rédigées en français ou en anglais (1 à 5 pages). Ce document doit exposer avec précision le sujet de la thèse, les objectifs et les hypothèses de recherche – le caractère novateur, l'impact et les bénéfices du projet.
- Un **avis argumenté sur la qualité scientifique du sujet de thèse**, rédigé par un professeur d'universités/directeur de recherche expert du domaine de recherche concerné (en respectant les règles de déontologie). L'expert doit obligatoirement être extérieur à l'UT3, être de la même section CNU ou du domaine de recherche proposé et ne doit pas avoir effectué de travaux ou publications communes avec le directeur de thèse pressentie.
- Le **CV du professeur d'universités/directeur de recherche** en question (2 pages max)
- Le **plan de financement** global de la thèse
- La **convention de co-tutelle ou attestation de co-direction** signée par les parties françaises et étrangères (en cas de co-direction, joindre une lettre co-signée par les 2 directeurs) incluant le calendrier de l'alternance des séjours en cas de fractionnement.